



CÉLIGNY

Législature 2025-2030
Délibération
Séance du 07.10.2025

Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 45'213.85 pour l'aménagement du chemin du Léman (parcelle 473).

Vu le crédit d'étude de F 17 000 pour réhabiliter et aménager la parcelle DP 473, chemin du Léman, voté le 10.03.2020,

vu le crédit d'engagement de F 30 000 voté par le Conseil municipal le 13 avril 2021 et approuvé par le département compétent le 2 juin 2021,

vu l'annonce de dépassement de F 17'427.95 au Conseil municipal en date du 11 juin 2024,

vu l'annonce de dépassement supplémentaire au Conseil municipal en date du 10 décembre 2024, et l'annonce complémentaire au Conseil municipal en date du 4 février 2025,

vu le décompte actuel final des travaux s'élevant au 1^{er} juillet 2025 à F 92'213.85, laissant apparaître un dépassement de F 45'213.85,

vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

le Conseil municipal

DECIDE

par 5 oui, 1 non et 6 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 45' 213. 85 pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement.